

C'EST LE MOMENT DE CÉLÉBRER LE SUCCÈS AVEC LES

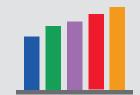
PRIMES D'ACCROISSEMENT!

En tant que participant au Régime de partage des profits, vous partagez le succès de votre magasin.

En juin, vous pourrez:



Recevoir une prime d'accroissement pour vos contributions à l'augmentation des ventes et des profits de votre magasin



Investir votre prime pour en maximiser la valeur au fil du temps



Continuer d'épargner pour atteindre la sécurité financière à la retraite



Vous êtes admissible à une prime d'accroissement si :

- Vous avez travaillé au moins 1 0 0 0 h en 2016 (environ 20 heures par semaine)
- Vous étiez toujours employé au même magasin le



* Si vous travaillez dans un centre de service, vous pourriez être admissible à une prime d'accroissement. Demandez à votre marchand si vous répondez aux critères d'admissibilité. Votre prime d'accroissement est déposée dans votre compte de primes d'accroissement à la fin juin. Le montant dépend:

- des profits du magasin
- du nombre de participants à votre magasin
- de votre rendement personnel

CONTROL OF THE PROPERTY OF THE

COMMENT INVESTIR VOS PRIMES EN 3 ÉTAPES FACILES

Recevoir une prime est formidable. Mais pour en retirer le maximum, choisissez vos placements judicieusement et laissez votre épargne s'accroître au fil des ans.

Pour choisir vos placements :

- 1 Ouvrez une session sur le site masunlife.ca
- Choisissez une des cinq options de placement du régime (l'**outil de répartition de l'actif** peut vous aider à faire votre choix!)
- 3 Vérifiez vos placements au fil du temps, modifiez-les au besoin et voyez votre compte s'apprécier

Vous devez investir au moins 10 % de votre prime d'accroissement dans le Fonds d'actions
Canadian Tire.

Vos options de placement

- Fonds BlackRock (BLK) prudent
- · Fonds BlackRock (BLK) modéré
- Fonds BlackRock (BLK) audacieux
- Fonds d'actions Canadian Tire 🗸 🗕 🗕
- Fonds distinct du marché monétaire Financière Sun Life

Si vous ne choisissez pas d'option de placement, votre prime d'accroissement sera investie dans l'option par défaut : 10 % dans le Fonds d'actions Canadian Tire et 90 % dans le Fonds BLK prudent. Tous les montants déposés dans votre REER sont investis à 100 % dans le Fonds BLK prudent.

BESOIN D'AIDE POUR CHOISIR VOS PLACEMENTS?

Visitez partagedesprofits.ca - votre source de renseignements numéro 1 sur le régime

- Lisez le **rapport annuel** (distribué chaque printemps) pour connaître le rendement des différentes options de placement
- Écoutez nos **vidéos sur le Régime de partage des profits** pour obtenir des informations sur le régime, des conseils de placement et plus
- Lisez l'Apercu du Régime de partage des profits pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le régime
- Trouvez la version en ligne de ce bulletin Sur la piste, ainsi que des numéros précédents!

Visitez masunlife.ca pour utiliser les outils de planification

- Outil de répartition de l'actif : découvrez l'option de placement qui convient le mieux à vos objectifs d'épargne
- Planificateur de retraite : déterminez combien d'argent il vous faudra à votre retraite
- Enjeu Épargne : renseignez-vous sur votre régime et vos options de placement grâce à cet outil construit comme un jeu





Vous pouvez aussi appeler le Centre de service à la clientèle de la Financière Sun Life, au 1 866 733-8612, ouvert tous les jours ouvrables, de 8 h à 20 h, HE. Le service est offert dans plus de 190 langues



Visitez masunlife.ca pour accéder à vos relevés du régime de partage des profits en ligne

- · Accédez à masunlife.ca
- Cliquez sur mon centre financier sous mon avenir financier
- Dans le menu déroulant **Comptes**, sélectionnez **Relevés**
- Sélectionnez le relevé à afficher

RESTEZ SUR LA BONNE PISTE GRÂCE À MAX RÉVISION

Nous voulons nous assurer que vous maximisez votre potentiel d'épargne. Une façon de le faire est de choisir vos options de placement en fonction de vos objectifs d'épargne et de vos préférences. En quelques étapes faciles, grâce à Max Révision, vous pouvez mettre à jour vos choix de placements et votre désignation de bénéficiaires. Rendez-vous sur masunlife.ca avant le 1er septembre afin de tirer le meilleur profit de vos placements! Il vous suffit de faire votre bilan financier sur **MAX Révision**:

- Rendez-vous sur <u>masunlife.ca</u> avant le 1er septembre
- Choisissez vos placements et désignez vos bénéficiaires en quelques étapes faciles
- Regardez votre épargne s'accroître!

CROISSANCE DES PROFITS DU MAGASIN = **CROISSANCE** DE VOTRE ÉPARGNE!

En tant que participant au Régime de partage des profits, vous bénéficiez directement du succès de votre magasin. Chacune de vos ventes augmente le montant que votre marchand peut partager avec vous par l'entremise du Régime de partage des profits.

Voici comment vous pouvez augmenter les ventes et les profits de votre magasin :



Soyez poli et traitez chaque client avec respect



Soyez bien renseigné et serviable vous êtes l'expert et les clients comptent sur vous pour les conseiller



Adaptez votre approche de service à la clientèle en fonction de chaque client



Démontrez que vous avez à cœur le bien des clients - et de leur affaires



Adoptez toujours une attitude positive - un sourire fait toujours plaisir!